

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale et animation**

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de carrière d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel, d'un avancement de grade ou de la promotion interne (-3/+3)

Deux agents ont réussi le concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et les missions occupées par ces agents correspondent à celles qui relèvent du grade de nomination.

Par ailleurs, un agent détaché dans la collectivité a bénéficié d'un avancement de grade dans son administration d'accueil, un avancement qui doit être répercuté dans le cadre de son détachement. La proposition a reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire.

Il est donc proposé de créer les postes suivants au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste d'infirmier de classe supérieure à temps complet.

Et de supprimer, à la même date :

- deux postes d'adjoint administratif, à temps complet,
- un poste d'infirmier de classe normale à temps complet.

II. Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (-1/+2)

La procédure de recrutement visant à remplacer des départs a abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent. Afin de nommer ces collaborateurs, l'un recruté par mutation, l'autre par détachement, il convient de créer les postes suivants au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet,
- un poste d'attaché à temps complet.

Et de supprimer, à la même date :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

La suppression du poste d'attaché principal à temps complet ne pourra être réalisée que lorsque l'agent parti en détachement aura dépassé la période de six mois de détachement.

III. Adaptation du tableau des effectifs liée au détachement de longue durée hors collectivité (-1/+0)

Un agent actuellement en détachement de plus de six mois a émis le souhait de renouveler son détachement pour dix-huit mois, son poste peut désormais être considéré comme vacant et supprimé.

A ce titre, il convient de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- un poste d'attaché principal, à temps complet.

IV. Adaptation du tableau des effectifs liée au détachement pour stage d'agents titulaires (-1/+0)

Un agent nommé sur le grade d'ingénieur dans le cadre de la promotion interne a satisfait à sa période de stage de six mois. Par suite, il est titularisé dans son grade. Dès lors, il convient de supprimer le poste suivant au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à créer cinq postes et à en supprimer six.

Le tableau des effectifs passe ainsi de 423,34 ETP à 422,34 ETP. Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er juillet 2018	Au 1er octobre 2018
Ville	424,34	423,34 (dont 4 détachés pour stage)
CCAS	17,69	17,69
TOTAL :	441,03	440,03

Il est à noter qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2018, sont maintenus au tableau des effectifs quatre postes pour des agents détachés pour stage dans un nouveau grade :

- un poste d'agent de maîtrise,
- deux postes d'attaché,
- un poste de rédacteur.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adapter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2018.